



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 JUIN 2026

Point n°7 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale à engager une procédure d'appel d'offres pour un marché relatif à une prestation d'exploitation et de maintenance des exploitations thermiques du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le 11 du mois de juin à onze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF
Madame Isabelle DEISS
Monsieur Julien LEGER
Madame Josiane ALIX
Monsieur Jean-Louis BESNARD
Madame Khadija BOUCLAGHEM
Madame Hélène FORHAN
Monsieur Patrick HAMARD
Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 5 juin 2026

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260611-2026-028-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Délibération N°2026-28

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale à engager une procédure d'appel d'offres pour un marché relatif à une prestation d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes permanent pour la passation de marchés publics sur différents segments d'achats avec la commune de Champigny-sur-Marne adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 29 avril 2026 ;

Considérant que l'actuel marché relatif à une prestation d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du CCAS arrive à échéance ;

Considérant la nécessité de renouveler ce marché ;

Considérant que le montant annuel prévisionnel des dépenses relatives à cette prestation s'élève à 581 175,80€ € HT, soit 697 410,96 € TTC ;

Considérant que le marché sera d'une durée d'un an renouvelable 4 fois ;

Considérant qu'il convient de retenir pour la conclusion de ce marché, une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le groupement de commandes permanent pour la passation de marchés publics sur différents segments d'achats permet de lancer une procédure commune avec la Ville de Champigny-sur-Marne ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence ainsi que le marché à intervenir à l'issue de la consultation ;

Article 2 : **PRECISE** que la procédure sera lancée dans le cadre du groupement de commandes permanent pour la passation de marchés sur différents segments d'achats constitué avec la Ville de Champigny-sur-Marne ;

Article 3 : **DIT** que les dépenses consécutives à l'utilisation de ce marché seront assurées par les crédits inscrits respectivement aux budgets annexes des foyers-résidences et de l'EHPAD Joseph GUITTARD des exercices concernés.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

